



Commerce
Équitable
France

Devenir membre de Commerce Équitable France

Commerce Équitable France promeut le commerce équitable en France et à l'international, pour accompagner et accélérer les transitions écologiques et sociales des modes de production et de consommation. Le projet politique du commerce équitable est d'œuvrer pour un rééquilibrage du pouvoir et du partage de la valeur dans l'économie. Un prix juste pour les producteur·trices et l'adhésion des consommateur·trices sont les deux leviers du commerce équitable pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.

Nos membres

Le collectif réunit les principaux acteurs français du commerce équitable :

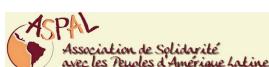
Réseaux de distribution



Labels de commerce équitable



Organisations de solidarité internationale



Mouvements citoyens et associations d'éducation au commerce équitable



www.commerceequitable.org

Commerce Équitable France

Commerce_Equitable_France

Commerce Equitable France

45 bis, avenue de la Belle Gabrielle 94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

Notre action

Accélérer les changements des modes de consommation

Commerce Équitable France coordonne des campagnes de mobilisation à destination des citoyen·nes, des collectivités territoriales, des médias, des acteur·rices économiques et institutionnel·les. Le collectif agit pour développer des modes de consommation favorisant la justice sociale et la transition écologique et accélérer la transition vers des modes de productions biologiques.

Produire une expertise fiable sur le commerce équitable

Commerce Équitable France initie des études et collaborations avec des chercheur·euses et des expert·es et publie régulièrement les données économiques du secteur, un guide international des labels et des analyses d'impacts. Cette expertise nourrit et renforce nos missions de sensibilisation, de plaidoyer et de structuration du secteur.

Promouvoir plus d'équité dans les politiques publiques

Commerce Équitable France mène des actions de plaidoyer pour promouvoir les principes du commerce équitable et construire de nouvelles formes de régulations publiques. Nous contribuons au dialogue avec les pouvoirs publics pour peser dans les négociations concernant l'alimentation, le climat, les accords commerciaux, les ODD...

Structurer et renforcer le secteur

Anticiper les défis de demain, renforcer la diffusion des connaissances et innovations : Commerce Équitable France est un lieu d'interconnaissance, de mutualisation et de partage d'expériences.

Deux catégories de membres chez Commerce Équitable France :

LES MEMBRES « ACTEURS » :

Ils correspondent aux organisations (associations ou entreprises), avec ou sans activité commerciale, qui ont pour objet le développement du commerce équitable comme principale activité. Leur activité de commerce équitable peut porter sur :

- **La production** (organisations de producteurs, artisans, transformateurs)
- **La commercialisation de produits** (importateurs, grossistes, metteurs en marché, réseaux de distribution, etc.)
- **Une activité de garantie de commerce équitable** (labels)
- **Une activité de sensibilisation** des citoyen·nes et/ou des institutions
- **Un collectif professionnel d'acteurs de commerce équitable**

Par ailleurs tous les membres avec une activité commerciale sont considérés comme des membres acteurs, même lorsque cette activité est minoritaire pour l'entreprise. On parle alors de membres acteurs « mixtes ».

LES MEMBRES « SYNPATISANTS » :

Ils correspondent à toutes les structures associatives qui n'ont pas pour objet principal la promotion du commerce équitable, parmi lesquelles : des organisations qui accompagnent les organisations de producteur·trices dans les pays du Sud ou en France, des organisations à but non lucratif dont une partie des activités ou l'activité principale est dédiée à la promotion, à la sensibilisation et à l'éducation à la consommation responsable, et au développement au Sud.

Pourquoi adhérer à Commerce Équitable France ?

Être informé et échanger avec ses pairs

Adhérer à Commerce Équitable France permet de mutualiser ses pratiques avec des acteurs pratiquant des métiers similaires, partager les difficultés rencontrées ou les innovations mises en oeuvre, profiter d'une expertise externe, être informé en continu sur les actualités du secteur et ainsi s'engager dans une démarche de progrès continue.

Défendre une vision commune du commerce équitable

Les différents membres de Commerce Équitable France sont issus d'histoires et de pratiques différentes. Au-delà de leurs activités concurrentes, ils ont décidé de réunir leurs complémentarités pour promouvoir collectivement la notion de commerce équitable. Cet objectif n'est possible que s'ils y collaborent dans un climat de confiance et de transparence. Ils s'engagent donc à respecter ce code de déontologie, garant du respect des autres membres du collectif, du respect du collectif lui-même et de sa promotion.

Prendre part à la stratégie du secteur du commerce équitable

Le nouveau membre fait partie de l'Assemblée générale, et peut, à travers des instances statutaires et des groupes de travail thématiques, participer à la construction de la stratégie du secteur. Commerce Équitable France, qui rassemble les principaux acteurs français du commerce équitable, est le porte-voix du secteur vis-à-vis des pouvoirs publics français et de nombreux partenaires techniques ou politiques.

Nota bene : L'adhésion au sein de Commerce Équitable France ne correspond en aucun cas à la délivrance d'une garantie ou d'une labellisation « commerce équitable » donnée à l'organisation. Les membres ne peuvent pas utiliser le logo de Commerce Équitable France sur leurs produits.

Qui peut devenir membre ?

Conditions d'éligibilité :

1. Les organisations membres de Commerce Équitable France s'engagent à respecter :

- Les principes fondamentaux du commerce équitable inscrits dans la réglementation française ([Article 60 de la loi 2005-882](#))
- La charte de Commerce Équitable France ([voir la charte](#))
- La charte du commerce équitable « Origine France » ([voir la charte](#))

2. Les acteurs économiques metteurs en marché doivent également disposer d'un système de contrôle de leurs pratiques de commerce équitable par tierce partie.

3. La part d'activité des organisations candidates non dédiée au commerce équitable doit être consacrée à un champ proche des valeurs du commerce équitable (consommation responsable, agriculture biologique, économie sociale et solidaire, solidarité internationale)

4. Les candidats doivent avoir au moins deux ans d'activité dans le commerce équitable.

5. Les candidats sont basés en France.

6. Pour un candidat filiale d'un groupe, la filiale doit répondre aux critères précédents et la gouvernance du groupe doit permettre des marges d'autonomie et de pilotage stratégique de la filiale, ceci pour assurer la sécurisation et la pérennité des engagements en commerce équitable.

Comment candidater ?

Le processus d'adhésion à Commerce Équitable France se déroule en plusieurs étapes :

1^{ère} étape : Candidature

- L'organisation candidate envoie une demande au secrétariat exécutif de Commerce Équitable France et reçoit en retour un dossier de candidature et la charte de Commerce Équitable France.
- L'organisation candidate complète et retourne un dossier de candidature au secrétariat exécutif de Commerce Équitable France dans lequel elle indique les principales informations concernant sa structure et ses activités de commerce équitable, accompagné d'un chèque de 500 euros pour frais de dossier.
- Le Conseil d'administration de Commerce Équitable France émet une non objection à la candidature et désigne un ou plusieurs parrain(s) / marraine(s), qui sont issu·es des organisations de commerce équitable membres de l'association et sont des expert.e.s du secteur.

2^{ème} étape : Instruction et rencontre avec l'organisation candidate

Le secrétariat exécutif de Commerce Équitable France et les parrain(s) / marraine(s) rencontrent l'organisation candidate dans ses locaux pour échanger sur ses pratiques de commerce équitable et leur conformité avec la loi française (Article 94 de la loi ESS de 2014) et les chartes fondatrices de notre collectif (charte de Commerce Équitable France et charte du commerce équitable « Origine France »).

3^{ème} étape : Vote par les instances de Commerce Équitable France

Un rapport incluant une présentation complète de l'organisation candidate, de ses pratiques de commerce équitable et les principaux résultats de la rencontre (étape 3) est présenté au Conseil d'administration de Commerce Équitable France, qui procède par vote à la décision d'adhésion de l'organisation candidate à la majorité des 2/3 des votes.

Quelles cotisations à Commerce Équitable France ?

Tous les ans, les montants des cotisations sont votés en Assemblée générale (avec l'objectif de permettre l'autonomie de Commerce Équitable France, association au service de ses membres).

Pour les membres acteurs, la cotisation est calculée à partir du chiffre d'affaires ou du budget en commerce équitable. En 2025, le montant des cotisations est compris entre 1 279 euros (niveau plancher) et 7 000 euros (niveau plafond).

Les membres sympathisants paient une cotisation forfaitaire minimum comprise entre 210 euros et 2 000 euros : il existe 4 tranches de cotisations en fonction du budget de l'association.